



LUXURY AUDIO

Rappel : derniers jours de souscription à l'augmentation de capital de 1,9 M€ avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

- Parité : **9 DPS** donnent droit de souscrire à **7 actions nouvelles** au prix de **1,87 € par action**
- Opération sécurisée à 71% par des engagements de garantie
- **Fin de la période de souscription à la clôture de la séance de Bourse du 21 mars 2024**
- Investissement éligible au dispositif 150-0 B ter du CGI (remploi de plus-value de cession) et au PEA PME-ETI

Plouzané, le 20 mars 2024 - 8h00 - **Cabasse (Euronext Growth® Paris – FR001400DIY6 – ALCAB)**, société française d'audio haute-fidélité de luxe, informe que la période de souscription à son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires d'un montant de 1,9 M€, s'achèvera demain, **le 21 mars 2024 à la clôture de la séance de Bourse** sur les marchés d'Euronext à Paris.

Cette augmentation de capital avec maintien du DPS, destinée en premier lieu aux actionnaires de Cabasse mais également ouverte à tous les investisseurs, vise à permettre à la Société de :

- **renforcer son bilan** et la doter de nouvelles ressources financières, permettant ainsi de sécuriser son horizon de trésorerie à plus de douze mois ;
- **poursuivre l'élargissement de la gamme *Luxury Wireless Audio***, et le développement de solutions pour le compte d'une grande maison de luxe ;
- **étouffer le réseau de distribution**, notamment à l'international sur les zones cibles : Amérique du nord, Asie, et Europe du nord.

L'opération vise à émettre 1 023 232 actions nouvelles au prix unitaire de 1,87 € par action, représentant une décote de 15% par rapport au cours de clôture de l'action Cabasse le 28 février 2024 (2,20 €) précédant la fixation du prix de l'émission.

Cette Opération ne donne pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

RAPPEL DES MODALITES DE SOUSCRIPTION A L'AUGMENTATION DE CAPITAL

○ Modalités de souscription des actionnaires de Cabasse

La souscription des actions nouvelles est réservée, par préférence **(i)** aux porteurs d'actions existantes enregistrées sur leurs comptes (compte-titres, PEA ou PEA PME-ETI) et **(ii)** aux cessionnaires des DPS.

Les titulaires de DPS peuvent souscrire :

- **à titre irréductible**, à raison de 9 DPS pour 7 actions nouvelles,
- **à titre réductible**, le nombre d'actions nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant via l'exercice de leurs DPS à titre irréductible. Seules les actions nouvelles éventuellement non



souscrites par les souscriptions à titre irréductible seront réparties entre les souscripteurs à titre réductible, dans la limite de leurs demandes et au prorata du nombre d'actions existantes dont les DPS auront été utilisés à l'appui de leurs souscriptions à titre irréductible.

Les DPS ne peuvent être exercés qu'à concurrence d'un nombre de DPS permettant la souscription d'un nombre entier d'actions nouvelles.

Pour exercer leurs DPS, les titulaires doivent en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité jusqu'au 21 mars 2024 inclus et payer le prix de souscription de 1,87 € par action nouvelle.

○ **Demandes de souscription à titre libre**

En sus de la possibilité de souscrire à titre irréductible et réductible, toute personne physique ou morale, détenant ou non des DPS, peut souscrire à l'Opération à titre libre.

Les personnes désirant souscrire à titre libre doivent faire parvenir leur demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment durant la période de souscription jusqu'au 21 mars 2024 inclus et payer le prix de souscription de 1,87 € par action nouvelle demandée.

○ **Modalités de souscription des investisseurs non actionnaires de Cabasse**

Tout investisseur qui ne serait pas actionnaire de la société Cabasse, peut souscrire à titre libre jusqu'au 21 mars 2024 inclus. Les personnes désirant souscrire à titre libre doivent faire parvenir leur demande auprès de UPTEVIA- 90-110 Esplanade du Général De Gaulle – 92931 Paris La Défense Cedex ou auprès de leur intermédiaire financier habilité.

○ **Calendrier indicatif de l'Opération**

21 mars 2024	Clôture de la période de souscription – Fin de la période d'exercice des DPS
26 mars 2024	Diffusion du communiqué de presse annonçant le montant définitif de l'Opération
28 mars 2024	Règlement-livraison et cotation des actions nouvelles sous le code ISIN FR001400DIY6

Retrouvez l'ensemble des modalités de cette augmentation de capital, en détails, dans le **[communiqué de presse du 29 février 2024](#)**

Toutes les informations et la documentation relative à l'augmentation de capital sur **www.cabasse-bourse.com**

À PROPOS DE CABASSE

Créé par Georges Cabasse en 1950, Cabasse est un spécialiste français de l'acoustique qui conçoit et commercialise des solutions audio haute-fidélité (enceintes connectées et passives, amplificateurs, etc.) destinées aux passionnés de musique. Équipées des fameux haut-parleurs coaxiaux, ces solutions audio de luxe permettent une restitution du son et de la musique sans égal.

Aboutissement de plus de 70 années d'innovation et d'ingénierie acoustique, Cabasse a lancé depuis 2018 la gamme THE PEARL, véritable collection d'enceintes actives connectées haute-résolution la plus complète du marché mondial du *Luxury Home Audio*.

Cabasse est détenu à 38,85% par VEOM Group (Euronext Growth - FR0013530102 - ALCG), groupe européen leader de l'univers de la Smart Home (maison intelligente), pionnier du multi-room et des technologies de streaming.

Les actions Cabasse sont cotées sur Euronext Growth® à Paris sous le code ISIN FR001400DIY6 et le code mnémorique ALCAB.

Plus d'informations sur Cabasse.com.

CABASSE
Alain Molinié
Président-Directeur général

ACTUS
Relations investisseurs
Mathieu Omnes
Tél. : + 33 (0)1 53 67 36 92
momnes@actus.fr

ACTUS
Relations presse
Amaury Dugast
Tél. : + 33 (0)1 53 67 36 74
adugast@actus.fr



AVERTISSEMENT

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat, et il n'y aura pas de vente d'actions ordinaires dans un État ou une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale en l'absence d'enregistrement ou d'approbation en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cet État ou de cette juridiction.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de ce document sont tenues de s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 (tel qu'amendé le « Règlement Prospectus »).

S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la société Cabasse d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces États membres. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de titres au public au Royaume-Uni.

Le présent communiqué de presse ne peut être publié, distribué ou diffusé aux Etats-Unis (y compris leurs territoires et possessions). Ce communiqué ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat, de vente ou de souscrire des valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les titres financiers mentionnés dans ce communiqué n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié (le « Securities Act ») ou de toute réglementation en matière de valeurs mobilières applicable dans tout état ou toute autre juridiction aux Etats Unis et ne pourront être offerts ou vendus aux Etats-Unis en l'absence d'un enregistrement au titre du Securities Act qu'à travers un régime d'exemption ou dans le cadre d'une opération non soumise à une obligation d'enregistrement au titre du Securities Act. Cabasse n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis en vertu et conformément au Securities Act ni de procéder à une offre au public aux États-Unis.

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.